

Une lueur d'espoir à l'horizon

La motion «Stratégie pour lutter contre la pénurie de médecins et encourager la médecine de premier recours» déposée le 2 octobre 2008 par la conseillère nationale J. Fehr représente pour les médecins de famille une mesure très efficace pour résoudre les principaux problèmes de la profession. La réorientation et la promotion de la formation et de la formation postgraduée des médecins de famille ainsi que de la structure tarifaire, des modèles de travail adaptés au système et l'utilisation efficace et fonctionnelle de la télésanté représentent des bases importantes pour le soutien et la revalorisation de la médecine généraliste.

En principe, nous saluons la réponse du Conseil fédéral du 12 décembre 2008 qui recommande d'accepter cette motion. Mais nous restons très sceptiques. Il n'existe quasi aucun groupement politique qui ne se serait pas engagé, ces dernières années, en faveur du soutien aux médecins de famille. Mais jusqu'à présent, aucune disposition n'est allée au-delà des promesses non tenues. Dès qu'il s'agit de mesures concrètes, on nous refuse même une rémunération appropriée, comme l'a prouvé encore récemment l'exemple de la révision de la liste des analyses. La formulation de la réponse du Conseil fédéral montre bien que même un masterplan ne changera rien à la chose. En tant que médecins de famille, nous saluons et soutenons activement le développement du managed care. Toutefois, à court et moyen terme, il ne suffira pas, à lui seul, à pallier le manque de médecins de famille. Il faudra des moyens présentant une efficacité rapide dans le domaine de la formation et de la formation postgraduée des jeunes médecins, de même que des incitations tarifaires. «Il importe d'intégrer également aux travaux les fournisseurs de prestations concernés.» Cette déclaration éveille le léger espoir qu'à l'avenir, nous, les médecins de famille, ne serons pas écoutés uniquement pour le principe mais que nos propositions feront l'objet d'un examen minutieux et seront prises en compte.

Margot Enz Kuhn, Vice-présidente SGAM

Stratégie pour lutter contre la pénurie de médecins et encourager la médecine de premier recours¹

Déposé par Fehr Jacqueline

Date de dépôt 02.10.2008

Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer, en collaboration avec les cantons et les organisations spécialisées, puis de soumettre au Parlement, une stratégie et un plan directeur (comprenant les éventuelles modifications législatives) visant à empêcher une pénurie de médecins en Suisse et à encourager la médecine de premier re-

cours. Les travaux porteront en particulier sur l'abolition du numerus clausus, la réorganisation de la formation et du perfectionnement des médecins, la tarification, l'encouragement de cabinets de groupe et de nouveaux modèles de travail, la réglementation des services d'urgence et les possibilités de développer les services de télésanté.

Développement

Selon une étude de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan), la prise en charge médicale risque de souffrir de lacunes considérables d'ici à 2030: jusqu'à 30 pour cent des consultations projetées pourraient ne plus être assurées.

Toujours selon l'Obsan, c'est pour les médecins de famille que le problème sera le plus aigu: près de 40 pour cent des consultations ne seraient plus assurées. Cette pénurie s'explique d'une part par le vieillissement de la population, qui fera augmenter la demande de prestations médicales auprès des médecins de famille. D'autre part, le nombre de médecins s'orientant vers cette spécialité devrait continuer de diminuer. L'étude arrive dès lors à la conclusion que, pour garantir des soins accessibles à tous, il faut notamment prendre des mesures dans le domaine de la médecine de premier recours.

Cosignataires

Allemann Evi – Aubert Josiane – Bänziger Marlies – Carobbio Guscetti Marina – Fässler-Osterwalder Hildegard – Fehr Hans-Jürg – Frösch Therese – Gilli Yvonne – Goll Christine – Graf Maya – Jositsch Daniel – Lumengo Ricardo – Marra Ada – Nordmann Roger – Nussbaumer Eric – Pedrina Fabio – Rielle Jean-Charles – Rossini Stéphane – Schenker Silvia – Stöckli Hans – Tschümperlin Andy – Vischer Daniel – Voruz Eric – Weibel Thomas – Widmer Hans (25)

Réponse du Conseil fédéral du 12.12.2008

Le Conseil fédéral approuve la requête de l'auteure de la motion. D'après des études menées par l'Observatoire suisse de la santé (Obsan), la prise en charge médicale risque de souffrir, d'ici à 2030, de lacunes considérables qui pourraient se traduire par une offre insuffisante dans certains domaines et excessive dans d'autres. Les idées du Conseil fédéral sont actuellement suivies dans le débat politique dans deux directions. La révision de la LAMal dans le domaine du Managed Care offre la possibilité de créer le cadre nécessaire pour une meilleure mise en réseau des médecins de premier recours pratiquant à la charge de l'assurance obligatoire des soins, contribuant ainsi à augmenter l'attrait de la médecine de premier recours. Quant à l'offre excessive dans d'autres domaines, elle pourrait être compensée par la mise en oeuvre de la proposition du

¹ Motion 08.3608 – http://www.parlament.ch/F/Suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20083608

Conseil fédéral d'introduire la liberté de contracter, dans le but de limiter l'afflux de fournisseurs de prestations dans ces domaines. Les débats parlementaires concernant ces deux projets sont en cours. Il appartient aux Chambres fédérales de créer le cadre prévu par la LAMal et d'encourager une politique orientée vers le futur. Le Conseil fédéral voit cependant dans la mise en oeuvre de la motion l'opportunité de donner une cohésion aux travaux menés jusqu'alors de façon fragmentaire sur des sujets isolés. Sur la base de ces travaux, le Conseil fédéral entend développer une stratégie sous forme de plan directeur, qui sera soumis au Parlement comme un élément de pilotage pour la politique nationale de la santé, et qui tiendra compte de l'évolution de la loi fédérale sur l'assurance-maladie dans le domaine du Managed Care ainsi que dans celui de

la liberté de contracter. L'élaboration de la stratégie a lieu dans le cadre des ressources prévues dans le budget et le plan financier. Compte tenu des responsabilités dans le domaine de la santé en Suisse, il va de soi que ce projet ne peut être mené à bien que grâce à la collaboration entre les différents services fédéraux concernés et la participation des cantons. Il importe d'intégrer également aux travaux les fournisseurs de prestations concernés. Il n'est pas possible de prévoir, pour l'instant, si la stratégie et le plan directeur donneront lieu à de nouvelles propositions de loi.

Déclaration du Conseil fédéral du 12.12.2008

Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

Prix CMPR de recherche en médecine de premier recours 2009¹



Spécialité	Médecine de premier recours	Comité	Jury indépendant, nommé par le Conseil de fondation du CMPR, sur la base d'une proposition du Groupe de travail Recherche en médecine de premier recours
Critères des travaux soumis	Travaux scientifiques achevés en Suisse ou par des auteurs suisses habitant à l'étranger, qui apportent une contribution importante aux soins de base offerts par le médecin de premier recours, notamment: <ul style="list-style-type: none"> ● à la qualité du traitement et de la prise en charge des patients de premier recours ● à la pratique médicale des médecins de premier recours (thématique valable, pertinente et réalisable en pratique) ● à la recherche sur le cabinet du médecin de premier recours: fondements, conditions de travail, gestion et préservation des ressources 	Information	Détails des conditions de participation: dossier à fournir sous forme électronique ou CD (pas de disquettes) et sous forme papier <ul style="list-style-type: none"> ● formulaire d'inscription (www.kollegium.ch/rd/f.html) ● curriculum vitae de l'auteur principal ● manuscrit ● brève lettre d'accompagnement «Importance de ce travail pour la médecine de premier recours»
Prix	30 000 francs Le prix sera accordé à un seul lauréat pour son travail scientifique ou réparti parmi plusieurs auteurs (sans possibilité de recours aux tribunaux).	Lieu de contact	Collège de médecine de premier recours CMPR Secrétariat du groupe de travail Recherche en médecine de premier recours ReMPR (Ursula Laubscher) Landhausweg 26, 3007 Berne foham@kollegium.ch ; www.kollegium.ch/rd/f.html
Participant-e-s	Auteurs en Suisse ou personnes suisses habitant à l'étranger ayant achevé un travail scientifique majeur sur la médecine de premier recours dans les trois années passées.		
Délai de soumission	28 février 2009		
Remise du prix	Lors du Colloque de formation continue du CMPR, les 25 et 26 juin 2009 à Lucerne et le 27 août 2009 à Lausanne.		

¹ avec le soutien de Mepha.